

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

C'est dans notre prochain fascicule que nous publierons, comme chaque année, les rapports détaillés de nos conservateurs sur les Réserves naturelles dont ils ont la charge.

Mais disons tout de suite qu'en dépit d'une saison souvent fort inclemente, ayant entraîné des retards notables dans la nidification et la migration, les résultats de 1965, concernant le nombre d'oiseaux nicheurs, semblent en général très satisfaisants. Par ailleurs, le nombre de visiteurs à la Réserve du Cap-Sizun, la seule à être ouverte au public, a atteint pour la période du 15 mars à la fin de l'été 7.200, soit un peu plus qu'en 1964, année où l'été avait été exceptionnellement beau. Signalée sur les cartes routières et décrite dans les guides, cette Réserve fait désormais partie des excursions classiques de la Cornouaille. Deux importants articles lui ont été consacrés, le premier dû à Jean-Marc THIOLLAY dans le numéro de juillet de *La vie des Bêtes* et le second de Fred ANGEL dans *Bêtes et Nature*.

NOUVELLE RÉSERVE

Grâce à la bienveillance de M. le Directeur de l'Administration des Domaines et de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées des Côtes-du-Nord, la S.E.P.N.B. a reçu l'autorisation d'occuper les îlots dépendant du Cap-Fréhel, pour y implanter une réserve ornithologique. Nous espérons maintenant obtenir de la commune de Plévenon qui a déjà si intelligemment accepté le classement de l'ensemble du Cap-Fréhel, la location de la pointe du Jars, où se situent une bonne partie des colonies que nous avons décrites dans notre numéro 19. Nous pourrions alors reprendre, en les développant, les projets que nous avions formulés en 1959 et qui ont trait principalement à la clôture, à la signalisation de la partie ornithologique de la Réserve et à la pose de panneaux en lave émaillée représentant les oiseaux nicheurs du Cap-Fréhel.

« TIERS SAUVAGE »

Nous avons repris dans notre numéro 37 de juin 1964 cette formule de défense du littoral, inventée par les animateurs du Tourisme et de la protection de la Nature en Hollande et qui consiste à laisser 33 % des rivages marins en zones sauvages et libres, sans construction ni route, avec seulement des sentiers. Or, si la situation a malheureusement continué à se dégrader en Bretagne — abus de « villas » construites n'importe où et n'importe comment qui mutilent les sites marins les plus prestigieux, accroissement des propriétés closes qui interdisent de plus en plus le libre accès à la mer — des manifestations ont eu lieu dans d'autres régions touristiques et toute notre presse régionale s'en ait fait l'écho, publiant de nombreuses lettres de lecteurs qui témoignent de l'inquiétude du public pour ce nouveau « mur de l'Atlantique ». Ce réveil de l'opinion nous fait espérer que les pouvoirs publics, état, départements, communes, vont prendre enfin conscience de la nécessité d'équiper notre littoral en zones libres. Les touristes en ont plus besoin que de casinos et même que de bases nautiques, mais comme pour ces dernières, il faut trouver un moyen de financement pour acquérir des bandes côtières intactes. Pourquoi ne pas prévoir, comme pour les monuments historiques communaux, une triple participation de la commune, du département et de l'état ? La part de ce dernier pourrait être

prépondérante puisque plusieurs ministères y sont intéressés : l'Aménagement du territoire, le Tourisme, les Affaires culturelles et même l'Agriculture et la Jeunesse et les sports. Nous en lançons l'idée avec l'espoir de la voir reprise dans le V^e Plan et dans les budgets annuels. En attendant, c'est à nous qu'il convient de faire l'inventaire de ces zones encore intactes. Que tous ceux qui s'intéressent à ce problème, particulièrement important pour l'avenir de notre région, nous envoient leurs rapports accompagnés de plans, dessins et photos (en noir et blanc si possible).



Vue sur les Monts d'Arrée. On remarque, à gauche, une des carrières récemment ouvertes en plein périmètre classé

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin)

MONTS D'ARRÉE

Lors de notre Assemblée générale du 30 mai 1965 et dans la presse régionale, nous avons dénoncé la scandaleuse ouverture de plusieurs carrières sur la commune de Botmeur ; au pied du Tuchenn Kador, entre le Mont Saint-Michel-de-Brasparts et le Roc'h Trévél, c'est-à-dire en plein périmètre classé. A la suite de nombreuses démarches, les carrières ont été fermées, mais les dégâts sont considérables dans ce merveilleux paysage jusqu'ici pratiquement inviolé, au cœur du futur Parc naturel des Monts d'Arrée, tout près de la route nationale Morlaix-Quimper. Cet automne, la S.E.P.N.B. doit envoyer une mission sur place pour étudier la possibilité de restauration des sols dont nous espérons mener à bien les travaux avec l'aide de groupements de jeunesse.

DESTRUCTION ET PROTECTION DES RAPACES

Malgré les démarches des conseillers biologistes de l'Ouest appartenant à notre Société, il ne semble pas que des modifications aient été apportées aux listes d'oiseaux et de mammifères dits « protégés » ou « nuisibles ». Ceci est d'autant plus regrettable que, dès l'ouverture de septembre, plusieurs cas de destruction de rapaces nous ont été signalés. Deux ont même fait l'objet de photos dans un quotidien régional, il s'agissait d'une Buse

à Carhaix et d'un Hibou des marais (espèce protégée) à Plabennec. Un article rectificatif dû à notre collègue J. DIDIER a été aussitôt publié. Cependant, nous voudrions voir nos journaux régionaux renoncer une fois pour toutes, comme l'a fait *Sud-Ouest* par exemple, à publier récits ou photos de destructions d'animaux. Répétons une fois de plus que les rapaces diurnes sont au bord de l'extinction en Bretagne et dans l'Ouest et que seule une mesure de protection totale de toutes les espèces peut encore les sauver.

Des efforts exceptionnels sont pourtant entrepris pour faire connaître le véritable rôle des prédateurs, nous en citerons deux particulièrement remarquables :

— L'exposition *De la Hulotte au Circaète* organisée par notre actif collègue M^{me} J. BAUDOUIN-BODIN, dans son Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes. Cette manifestation ouverte en septembre et octobre a remporté un succès considérable auprès des autorités de la Loire-Atlantique, de la presse, de la télévision et du public. Une telle manifestation devrait pouvoir être reprise dans d'autres chefs-lieux de notre région.

— L'édition par la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'un excellent dépliant de 4 pages intitulé « Non ! ne tirez pas ! c'est un rapace ». Grâce à l'amabilité de la Ligue, le nom et l'adresse de notre association figure sur ce document dont les premiers 10.000 exemplaires sont déjà diffusés. Illustré de plusieurs photos, ce texte peut être obtenu pour le prix unitaire de 0,10 F plus frais d'envoi à notre secrétariat.

REGIONALISATION DU V^e PLAN

Nous avons avec la Loi-programme bretonne un Plan régional comportant un équipement rationnel en matière de conservation de la Nature, aussi sommes-nous inquiets de ne pas avoir retrouvé de chapitre analogue dans le rapport du Préfet de région sur les options du V^e Plan à la *Commission de développement économique régionale*. A propos du tourisme, il aurait été pourtant facile dans ce document, certes plus succinct que la Loi-programme, de reprendre nos projets de Réserves et Pares, d'aménagement rationnel et harmonieux du territoire régional et de mise en place de structures régionales officielles de conservation des sites. Or, on ne trouve rien d'autre que quelques mots sur le charme de la Bretagne intérieure, sur les inconvénients des pollutions, et un étonnant projet, pour une région non aride comme la nôtre, d'une usine de dessalinisation de l'eau de mer.

La *Commission de développement économique régionale* de Bretagne, comme d'ailleurs celle des deux régions de programme voisines, se doit de réexaminer les propositions que nous avons faites à MM. les Préfets régionaux sur l'équipement Nature de l'Ouest. Ceci est d'autant plus naturel qu'à l'échelon national un nombre relativement important de Pares régionaux est envisagé pour la France alors que, dans le domaine des études et des projets, c'est notre région qui s'est montrée le précurseur de cette nouvelle forme de vaste zone protégée.

A l'échelon national, il ne semble pas par contre que dans le V^e Plan on soit décidé, mis à part les Pares, à faire un véritable effort d'ici 1970 en faveur de la Nature. Aussi espérons-nous une vigoureuse offensive des parlementaires lorsque ce texte va passer en novembre devant les Assemblées. Des documents dans ce sens vont être incessamment adressés aux députés et sénateurs par nos soins.